

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **4 MARS 2014**, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE
Projet de résolution PPCMOI 451-01-2014
Débutant à 20 h 05 et se terminant à 20 h 15**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 février 2014
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en analyse environnementale – Relevés et caractérisation des milieux naturels dans les zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157 (APP-14-009-EN)
 - 5.2 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en urbanisme – Création d'un parc industriel (APP-14-007-UR)
 - 5.3 Approbation et autorisation de signature – Entente portant sur la fermeture définitive de l'ancien site d'enfouissement Demeules inc.
 - 5.4 Nomination – Maire suppléant
 - 5.5 Octroi de contrat - Services professionnels en analyse environnementale (APP-14-009-EN)
 - 5.6 Octroi de contrat - Services professionnels en urbanisme - Création d'un parc industriel (APP-14-007-UR)
 - 5.7 Mandat de représentation - Conciliation MAMROT - Saint-Bruno-de-Montarville - Carignan
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de février 2014
 - 6.2 Transfert budgétaire
 - 6.3 Dépôt - Liste des Engagements
 - 6.4 Radiation – Taxes et facturations diverses
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Autorisation – Achat de quincaillerie et matériaux de construction pour l'année 2014
 - 7.2 Autorisation – Achat de pierre pour l'année 2014
 - 7.3 Autorisation – Achat d'asphalte pour l'année 2014
 - 7.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
 - 7.5 Embauche d'étudiants – Service des travaux publics pour la saison estivale 2014

- 7.6 Appropriation de surplus – Remplacement du panneau de contrôle – Poste de pompage Sainte-Thérèse
- 7.7 Embauche – Journalier surnuméraire – Travaux publics - année 2014
- 7.8 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Services d'architecture, civil, structure, mécanique et électrique - Centre multifonctionnel
- 7.9 Renouvellement de l'entente – Services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

8. URBANISME

- 8.1 Désignation de noms de rues – Projet domiciliaire du Quartier Riviera
- 8.2 Désignation de nom - Pont de l'Île Goyer
- 8.3 Dérogation mineure – 14-DM-02 – Lot 3 145 025 – 2796, rue Pierre-De Froment
- 8.4 Demande 14-PIIA-05 – Lot 4 947 427 – 2944, boulevard Désourdy
- 8.5 Demande 14-PIIA-06 – Lot 4 946 974 – 3648, rue Gérard-La Palme
- 8.6 Demande 14-PIIA-07 – Lot 4 946 984 – 3769, rue Lyse-Marcil
- 8.7 Demande 14-PIIA-08 – Lot 4 946 993 – 3733, rue Lyse-Marcil
- 8.8 Demande 14-PIIA-09 – Lot 5 374 850 – 3000, boulevard Désourdy
- 8.9 Modification de lotissement (parc) – Projet les Jardins d'Isaïe
- 8.10 Désignation de nom de rue – Nouvelle rue située entre la rue Lareau et le boulevard Désourdy

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande d'aide financière – Les Publications Plumes et Pinceaux
- 10.2 Demande de prêt de salle – Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région
- 10.3 Demande d'aide financière – Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan

11. ENVIRONNEMENT

- 11.1 Reconnaissance de propriété – Littoral de la rivière Richelieu

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Embauche – Étudiante monitrice – Camps de jour 2014

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption - Second projet de Règlement no 243-112
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet de développement du Quartier Riviera
- 13.2 Avis de motion – Règlement 243-114
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141

- 13.3 Adoption - Projet de règlement no 243-114
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141
- 13.4 Abrogation et fin de procédure – Résolution PPCMOI 451-01-2014

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M René Fournier, maire
- M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère
- MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents ainsi que madame Ilka Grosskopf, directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-03-89

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 février 2014

14-03-90

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en analyse environnementale – Relevés et caractérisation des milieux naturels dans les zones MN2-145, MN2- 156 et MN2-157 (APP-14-009-EN)

14-03-91

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en analyse environnementale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en analyse environnementale pour relevés et caractérisation des milieux naturels dans les zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157, les critères d'évaluation suivants :

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans le relevé et la caractérisation des milieux naturels	15 points
Connaissance du territoire de la Ville de Carignan	10 points
Expérience du chargé de projet	20 points
Expérience des membres de l'équipe	20 points
Méthodologie	25 points
Calendrier de réalisation	5 points

5.2 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en urbanisme – Création d'un parc industriel (APP-14-007-UR)

14-03-92

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en urbanisme pour la création d'un parc industriel, les critères d'évaluation suivants :

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans la préparation de projets de création d'un parc industriel	15 points
Connaissance du territoire de la Rive-Sud de Montréal et de la Ville de Carignan	10 points
Expérience du chargé de projet	20 points
Expérience des membres de l'équipe	20 points
Méthodologie	25 points
Calendrier de réalisation	5 points

5.3 Approbation et autorisation de signature – Entente portant sur la fermeture définitive de l'ancien site d'enfouissement Demeules inc.

14-03-93

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'entente portant sur la fermeture définitive de l'ancien site d'enfouissement Demeules inc.;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'entente portant sur la fermeture définitive de l'ancien site d'enfouissement Demeules inc.

5.4 Nomination – Maire suppléant

14-03-94

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Lorraine Moquin à titre de maire suppléant pour la période du 16 mars 2014 au 15 mai 2014.

5.5 Octroi de contrat - Services professionnels en analyse environnementale (APP-14-009-EN)

14-03-95

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels en analyse environnementale;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en analyse environnementale pour la production de relevés et caractérisation

des milieux naturels dans les zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157 à la firme WSP Canada inc. au montant de 21 040 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-47000-419.

5.6 Octroi de contrat - Services professionnels en urbanisme - Création d'un parc industriel (APP-14-007-UR)

14-03-96

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de sept firmes afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels en urbanisme;

CONSIDÉRANT le seul soumissionnaire reçu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en urbanisme, afin de préparer un dossier argumentaire visant la création d'un parc industriel dans le secteur de l'autoroute 10, à la firme Plania, au montant de 66 110,63 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-411 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

5.7 Mandat de représentation - Conciliation MAMROT - Saint-Bruno-de-Montarville - Carignan

14-03-97

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE mandater Me Paul Adam de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, afin d'assister et représenter la Ville de Carignan lors de la conciliation avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville devant le MAMROT;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de février 2014

14-03-98

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2014 pour un montant de 56 154,80 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2014, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 443 408,98 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transfert budgétaire

14-03-99

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais de réparation de la base d'un lampadaire suite à un accident

Montant	Description du poste	Numéro de poste
8 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
8 000 \$	Réclamation dommages-intérêts	02-31000-995

6.3 Dépôt - Liste des Engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 23 janvier au 19 février 2014.

6.4 Radiation – Taxes et facturations diverses

14-03-100

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de fin d'exercice des comptes à recevoir, il y a lieu de radier certaines taxes enregistrées « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits sont prescrites ou que la Ville est adjudicataire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des taxes foncières, taxes d'affaires et facturations diverses selon la liste datée du 28 janvier 2014 pour un montant total de 2 002,86 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Autorisation – Achat de quincaillerie et matériaux de construction pour l'année 2014

14-03-101

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour achats divers en quincaillerie et matériaux de construction effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 20 000 \$ pour des achats divers en quincaillerie et matériaux de construction auprès du commerce R. Marcil & Frères inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-41500-529, 02-70120-522, 02-13000-522, 02-31000-522, 02-31000-525, 02-31000-643, 02-70130-522, 02-70150-519, 02-41200-529, 02-41300-529, 02-41400-521, 02-41500-529, 02-41500-521, 02-35000-649 et 02-31000-529.

7.2 Autorisation – Achat de pierre pour l'année 2014

14-03-102

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour l'achat de pierre effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 20 000 \$ pour des achats de pierre auprès de l'entreprise Construction DJL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-41310-529, 02-41500-529, 02-70150-519, 02-70152-529 et 02-41300-529.

7.3 Autorisation – Achat d'asphalte pour l'année 2014

14-03-103

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour l'achat d'asphalte effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 20 000 \$ pour l'achat d'asphalte en vrac auprès de l'entreprise Construction DJL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32000-626, 02-70152-529 et 02-41300-529.

7.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

14-03-104

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel, précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles, précise que le présent processus contractuel est assujéti à la politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière et nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de

produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

7.5 Embauche d'étudiants – Service des travaux publics pour la saison estivale 2014

14-03-105

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER Madame Darykim Cloutier ainsi que monsieur Guillaume Dumont à titre d'étudiant(e)s pour la saison estivale 2014, soit du mois de mai au mois d'août;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

7.6 Appropriation de surplus – Remplacement du panneau de contrôle – Poste de pompage Sainte-Thérèse

14-03-106

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une mise à jour afin de diminuer les coûts dus aux problématiques électriques au poste de pompage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 12 000 \$ des surplus affectés eau et égout pour le remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage Sainte-Thérèse.

7.7 Embauche – Journalier surnuméraire – Travaux publics – année 2014

14-03-107

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître général des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Patrick Thibault au poste de journalier surnuméraire aux travaux publics, pour une période d'environ 30 semaines, d'avril à novembre;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

7.8 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Services d'architecture, civil, structure, mécanique et électrique - Centre multifonctionnel

14-03-108

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 870 344,55 \$ à la Commission scolaire des Patriotes pour les travaux de construction ainsi que les honoraires professionnels et frais remboursables pour services d'architecture, civil, structure, mécanique et électrique dans le cadre du projet de construction du centre multifonctionnel annexé à la nouvelle école;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve une appropriation des surplus non affectés.

7.9 Renouvellement de l'entente – Services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

14-03-109

CONSIDÉRANT la résolution 09-07-290 octroyant le mandat de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable à la firme Aquatech pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder au renouvellement de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement du mandat de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable à la firme Aquatech pour une durée de cinq (5) années supplémentaires;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-41200-411,02-41400-411, 02-41510-411, 02-41520-411 et 02-31000-522.

8. URBANISME

8.1 Désignation de noms de rues – Projet domiciliaire du Quartier Riviera

14-03-110

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE désigner rue de « l'Aigle » la nouvelle rue projetée sur le lot 5 376 351;

DE désigner rue de « l'Oiselet » la nouvelle rue projetée sur le lot 5 376 350.

8.2 Désignation de nom - Pont de l'Île Goyer

14-03-111

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE désigner « Pont Goyer » le pont de l'Île Goyer reliant cette dernière au chemin Bellerive.

8.3 Dérogation mineure – 14-DM-02 – Lot 3 145 025 – 2796, rue Pierre-De Froment

14-03-112

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la présence d'une 2^e allée de stationnement alors que la réglementation en vigueur stipule qu'un seul accès est autorisé par propriété sur une même rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE refuser la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la présence d'une 2^e allée de stationnement pour la propriété sise au 2796, Pierre-De Froment.

8.4 Demande 14-PIIA-05 – Lot 4 947 427 – 2944, boulevard Désourdy

14-03-113

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 947 427, soit le 2944, boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 947 427, tels que déposés au service de l'urbanisme le 10 janvier 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et ses amendements et du plan d'aménagement paysager soumis à la demande de PIIA.

8.5 Demande 14-PIIA-06 – Lot 4 946 974 – 3648, rue Gérard-La Palme;

14-03-114

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 946 974, soit le 3648, rue Gérard-La Palme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 946 974 tels que déposés au service de l'urbanisme le 23 janvier 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et ses amendements et du plan d'aménagement paysager soumis à la demande de PIIA.

8.6 Demande 14-PIIA-07 – Lot 4 946 984 – 3769, rue Lyse-Marcil

14-03-115

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 946 984, soit le 3769, rue Lyse-Marcil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 946 984 tels que déposés au service de l'urbanisme le 30 janvier 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et ses amendements et du plan d'aménagement paysager soumis à la demande de PIIA.

8.7 Demande 14-PIIA-08 – Lot 4 946 993 – 3733, rue Lyse-Marcil

14-03-116

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 946 993, soit le 3733, rue Lyse-Marcil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 946 993 tels que déposés au service de l'urbanisme le 30 janvier 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et ses amendements et du plan d'aménagement paysager soumis à la demande de PIIA.

8.8 Demande 14-PIIA-09 – Lot 5 374 850 – 3000, boulevard Désourdy

14-03-117

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 374 850, soit le 3000, boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle et le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 374 850 tels que déposés au service de l'urbanisme le 31 janvier 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et ses amendements et du plan d'aménagement paysager soumis à la demande de PIIA.

8.9 Modification de lotissement (parc) – Projet les Jardins d'Isaïe

14-03-118

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-384 autorisant pour fin de parc la cession des lots projetés nos 5 137 041 et 5 138 540;

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-446 approuvant le plan de lotissement pour le développement résidentiel « Les Jardins d'Isaïe » avec ouverture de rue;

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition prévoyant un parc d'une superficie de 10 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER pour fin de cession de parc le plan cadastral préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002 (lot A);

QUE les résolutions 13-09-384 et 13-10-446 soient modifiées en conséquence.

14-03-119 **8.10 Désignation de nom de rue – Nouvelle rue située entre la rue Lareau et le boulevard Désourdy**

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt résolu à l'unanimité :

DE désigner « Arthur-Denault » la nouvelle rue projetée sur les lots 2 599 324 et 5 312 253, situés entre la rue Lareau et le boulevard Désourdy.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

14-03-120 **10.1 Demande d'aide financière – Les Publications Plumes et Pinceaux**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif Les Publications Plumes et Pinceaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme à but non lucratif Les Publications Plumes et Pinceaux, une aide financière d'un montant de 500 \$ dans le cadre de sa préparation des agendas d'Arts Plumes et Pinceaux 2015;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

14-03-121 **10.2 Demande de prêt de salle – Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région**

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE prêter à titre gratuit la salle du centre multifonctionnel à l'Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région pour l'organisation d'un évènement qui aura lieu le 6 juin 2014 dans le cadre de la Semaine Québécoise des Personnes Handicapées.

14-03-122 **10.3 Demande d'aide financière – Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan, une aide financière d'un montant de 200 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Reconnaissance de propriété – Littoral de la rivière Richelieu

14-03-123

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan reconnaît la propriété de Conservation de la nature Canada (CNC) du littoral de la rivière Richelieu sur 15 km entre le pont de l'autoroute 35 à Saint-Jean-sur-Richelieu et la limite aval du refuge faunique Pierre-Étienne-Fortin dans le bassin de Chambly.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche – Étudiante monitrice – Camps de jour 2014

14-03-124

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Rébecca Deslandes Brosseau à titre d'étudiante monitrice des camps de jour pour la saison estivale 2014;

QUE cette embauche soit effective au 3 mars 2014;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Second projet de règlement no 243-112

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.

14-03-125

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 243-112 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-112 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.

13.2 Avis de motion – Règlement 243-114

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141

14-03-126

Avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Moquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 243-114 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141.

13.3 Adoption - Projet de règlement no 243-114

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141

14-03-127

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 243-114 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-114 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141.

13.4 Abrogation et fin de procédure – Résolution PPCMOI 451-01-2014

14-03-128

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution 14-02-85 adoptant le projet de résolution PPCMOI no 451-01-2014;

DE mettre un terme à la procédure d'adoption de la résolution PPCMOI no 451-01-2014;

QUE la résolution PPCMOI no 451-01-2013 soit nulle et sans effet.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-03-129

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire